



Le Prix Germaine Huot a été institué en 1986, par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, en reconnaissance de l'apport remarquable de Madame Germaine Huot, C.M., C.Q., M.A. Le Prix Germaine Huot a pour but de reconnaître une ou un membre orthophoniste ou audiologiste, qui se distingue à travers les années, en contribuant de façon significative à l'avancement de la profession. Il s'agit d'une reconnaissance en orthophonie ou en audiologie pour l'ensemble d'une carrière.

Figure de proue en orthophonie et en audiologie, Germaine Huot a été une des architectes du premier programme canadien de maîtrise mis sur pied à l'Université de Montréal en 1956. Fondatrice de plusieurs services d'orthophonie et d'audiologie au Québec, Madame Huot a contribué à la santé, à l'éducation et au mieux-être d'un très grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens. En mai 2000, elle a été nommée Chevalier de l'Ordre national du Québec et, en novembre de la même année, membre de l'Ordre du Canada. Madame Huot est décédée en 2017.

La personne lauréate se verra remettre une bourse de 3000 \$, ainsi qu'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois, gracieuseté de Lussier Dale Parizeau. La remise des prix se déroulera à l'automne 2021.

Le prix Germaine Huot n'est accordé qu'une seule fois à la même personne.

### **Exigences**

- 1) Avoir au moins vingt (20) années d'exercice de sa profession ;
- 2) Être membre en règle de l'Ordre et exercer la profession au Québec ;
- 3) Être membre de type régulier au moment du dépôt de la candidature ;
- 4) Obtenir l'appui d'au moins une ou un collègue orthophoniste ou audiologiste, membre de l'Ordre ;
- 5) Avoir contribué de façon particulière à l'avancement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste, en conformité avec la mission de l'Ordre.

### **Présentation du dossier**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de candidature dûment complété et signé par la personne qui propose sa candidature ou par la personne qui propose une candidature d'une ou d'un autre membre ;
- Les raisons principales qui motivent la proposition ;
- Un curriculum vitæ ;
- Au moins une lettre d'appui par une ou un collègue orthophoniste ou audiologiste, membre de l'Ordre ;
- Tout document pertinent et un **portfolio** permettant au jury d'apprécier les réalisations ainsi que l'impact de la ou du membre sur l'avancement de la profession.



**PRIX GERMAINE HUOT**  
**Gracieuseté de Lussier Dale Parizeau**

Le dossier doit être déposé en **version numérique**. Tout dossier incomplet ne sera pas évalué par le comité des prix de l'Ordre.

**Période de soumission :**

La ou le membre qui présente un dossier relatif à sa propre candidature, ou à celle d'une ou d'un collègue, doit le déposer **au plus tard le 30 juin 2021**.

**Procédure de sélection :**

Le comité des prix de l'Ordre est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration (CA). Le comité analyse le dossier des candidats et fait ses recommandations au CA qui décide d'attribuer la bourse. Le CA n'est pas tenu d'attribuer le prix si aucune candidature ne se qualifie.

Les documents doivent être acheminés à l'attention de la  
**Secrétaire du comité des prix de l'Ordre à : [presidence@ooaq.qc.ca](mailto:presidence@ooaq.qc.ca)**

*Avec la mention « Candidature Prix Germaine Huot »*